



Stratégie SOA Sport handicap Mai 2021

Spielregeln

Règles du jeu

- Schalte deine Kamera während der Präsentation aus und stelle dein Mikrofon auf stumm.
- Nutze den Chat für Fragen während der Präsentation.
- Aktiviere deine Kamera während dem Austausch.
- Stelle dein Mikrofon auf stumm, wenn du nicht sprichst.
- Für Wortmeldungen verwende die Funktion « Hand heben ».
- Éteignez votre caméra et mettez votre microphone en sourdine pendant la présentation.
- Utilisez le chat pour poser des questions pendant la présentation.
- Activez votre caméra pendant l'échange.
- Coupez votre microphone lorsque vous ne parlez pas.
- Pour demander la parole, utilisez la fonction « lever la main ».

Aufzeichnung des Workshops

Enregistrement de l'atelier

Der Workshop wird aufgezeichnet und im Nachgang auf der Eventplattform bis zum 31. Mai 2021 als Replay zur Verfügung gestellt.

L'atelier sera enregistré et disponible en différé sur la plateforme de l'événement jusqu'au 31 mai 2021.

Processus lié à la stratégie

1. Sport handicap depuis plus d'un an – notamment atelier avec Alex Miescher
2. Le Conseil exécutif a décidé d'intégrer la thématique du sport handicap dans le processus ordinaire lié à la stratégie.
3. Différentes variantes sont discutées.

Variante 1 : Engagement actif pour l'inclusion

Rôle de Swiss Olympic : Direction

Objectifs :

- Par le biais des conventions de prestations, Swiss Olympic oblige les fédérations sportives à prendre des mesures actives pour favoriser l'inclusion.
- Swiss Olympic donne la priorité au thème de l'inclusion dans son programme de formation et diffuse des exemples de bonnes pratiques sur toutes ses plateformes.
- Le soutien financier octroyé aux membres actifs dans le sport handicap reste au même niveau ; les revendications supplémentaires des membres et d'autres organisations dans le sport handicap sont rejetées.

Besoin en ressources : identique à l'état actuel (évent. soutien à Deaflympics identique à celui de Special Olympics)

Lignes directrices / Stratégie : « Le thème de l'inclusion est traité en collaboration avec les membres actifs dans le sport handicap (intégration dans la CP avec les fédérations sportives, élaboration et mise à disposition d'exemples de bonnes pratiques, etc.). »

Variante 2 : Financement d'un organe spécialisé dédié à l'inclusion

Rôle de Swiss Olympic : Soutien

Objectifs :

- Soutien financier équitable, transparent et efficace du sport handicap de performance au même niveau qu'en l'état actuel (via PluSport, l'ASP, Swiss Paralympic)
- Soutien financier de projets sur le thème de l'inclusion dans le sport de masse (par ex. CHF 200 000.- par an pour les projets d'inclusion des fédérations membres)
- D'ici 2024, création d'un organe spécialisé dédié à l'inclusion et reconnaissance en tant qu'organisation partenaire (à la place de Special Olympics et Deaf Sports)

Besoin en ressources :

- Contribution à l'organe spécialisé (par ex. CHF 200 000.- par an)
- Economie de la contribution versée à Special Olympics

Lignes directrices / Stratégie : « Swiss Olympic favorise l'inclusion du sport handicap dans les fédérations membres en octroyant un soutien financier substantiel à un nouvel organe spécialisé dédié à l'inclusion et recommande au Parlement du sport de reconnaître cet organe comme organisation partenaire. »

Variante 3 : Une association faîtière pour le sport handicap

Rôle de Swiss Olympic : Soutien

Objectifs :

- Soutien financier équitable, transparent et efficace du sport handicap suisse (sport de performance et sport de masse) dans le même ordre de grandeur qu'en l'état actuel via une association faîtière pour le sport handicap
- Swiss Olympic soutient la création d'une association faîtière pour le sport handicap (ASP, PluSport, Special Olympics, Swiss Deaf Sport et Swiss Paralympic) d'ici 2025.
 - Variante 3a : Swiss Olympic recommande au Parlement du sport de reconnaître la nouvelle association.
 - Variante 3b : La nouvelle association faîtière pour le sport handicap ne devient pas membre de Swiss Olympic mais existe à part entière parallèlement à cette dernière.

Besoin en ressources : Soutien financier du sport handicap identique à l'état actuel plus un financement initial pour la création et l'établissement de l'association faîtière

Lignes directrices / Stratégie : « Swiss Olympic soutient le processus de création d'une association faîtière suisse pour le sport handicap et recommande au Parlement du sport de reconnaître cette future association faîtière comme fédération sportive nationale. »

Recommandation du CE : Une association faîtière pour le sport handicap au sein de SOA

Explication :

- Actuellement, Swiss Olympic décide quelle organisation de sport handicap (pour les athlètes debout, assis, sourds ou en situation de handicap mental) reçoit quel montant.
- Contrairement à une potentielle association faîtière du sport handicap, Swiss Olympic n'a ni les compétences, ni la crédibilité pour promouvoir le sport handicap (notamment le sport de masse) de manière équitable, transparente et efficace.
- La variante 3 permet d'instaurer un moratoire sur les nouvelles revendications du sport handicap jusqu'à la reconnaissance de la nouvelle association faîtière.
- Les variantes 1 et 2 conduisent à un affaiblissement de la pression qui pèse sur Swiss Olympic de s'engager pour accroître l'inclusion, mais légitiment à long terme les revendications d'autres groupes d'intérêts dans la promotion de l'activité physique (par ex. LGBTI, migrants, etc.).
- En outre, Swiss Olympic utilisera les conventions de prestations pour obliger les fédérations à améliorer l'inclusion dès 2025.
- En tant qu'association faîtière, le sport handicap obtiendrait UNE voix forte et aurait ainsi plus de poids face à Swiss Olympic mais aussi face à la Confédération et à la Fondation suisse pour l'encouragement du sport.

Extrait de l'ébauche des lignes directrices

Nous accordons une attention particulière à

- une contribution créatrice de valeur du sport comme école de vie pour la société et l'économie ;
- l'égalité des chances pour tous, en particulier la parité et l'égalité hommes-femmes ;
- une gestion responsable et durable de nos ressources sociales, économiques et écologiques ;
- l'inclusion et l'intégration des personnes en situation de handicap.

4.4.3. Sport handicap (← Soutien)

| Stratégie de base | Indicateurs (objectifs) |
|---|--|
| <p>S1 Swiss Olympic lance le processus de création d'une association faîtière suisse pour le sport handicap et recommande au Parlement du sport de reconnaître cette organisation comme fédération sportive nationale.</p> | <p>D'ici 2025, l'association faîtière suisse du sport handicap aura été créée et reconnue en tant que fédération sportive nationale, en lieu et place des cinq membres actuels de Swiss Olympic du sport handicap.</p> |
| <p>S2 A compter de 2025, et par le biais des conventions de prestations, Swiss Olympic obligera ses membres à promouvoir l'inclusion dans leurs sports, en collaboration avec l'association faîtière du sport handicap.</p> | |

| Activités-clés |
|---|
| <p>A1 Table ronde virtuelle avec tous les membres Swiss Olympic du sport handicap et de l'OFSPPO, durant laquelle la création d'une association faîtière du sport handicap est présentée, et les étapes de création de cette organisation définies.</p> |
| <p>A2 Swiss Olympic promeut l'inclusion (via un programme de formation, des canaux de communication, etc.) et oblige ses fédérations sportives nationales, par le biais de la convention de prestations, à améliorer l'accès des personnes en situation de handicap à leurs sports, en étroite collaboration avec la nouvelle association faîtière du sport handicap.</p> |

Questions de compréhension et discussion